FICHE DESCRIPTIVE FORMATION

Astrée Faculté

référence
AF1

Comprendre les exigences réglementaires dans le domaine de la distribution de produits d'assurance

Durée présentiel/distanciel : 180mn
Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Distribution d'assurances
Éligible DDA : Oui

Public :

- Dirigeant
- Juriste
- Responsable réseau

Prérequis : Connaître les produits de l'entreprise et son réseau de distribution

Formation suivie en présentiel

Durée
180 min

Dates ou période
À définir

Horaires
À définir

Nombre de participants
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :
Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :
Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :
À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 2160 € HT

Formation suivie en distanciel

Durée
180 min

Dates ou période
À définir

Horaires
À définir

Nombre de participants
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :
Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :
Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 1620 € HT

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80

Astrée Consultants, propriétaire de la marque Astrée Faculté, est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité «11 92 19 177 92 »
auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France.
67 avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne Billancourt – Tel 33(0)1.46.10.43.80- SARL à capital variable NTI FR 55.752.545.285 – 752.545.285 RCS Nanterre – APE 7022Z SIRET 752.545.285.000.13

Pas de e-learning pour cette formation

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de compréhension de votre profession réglementée afin que les collaborateurs de l'entreprise puissent disposer des éléments de langage et des réflexes indispensables face aux clients, aux autorités de contrôles, mais aussi dans les relations avec les partenaires organismes d'assurance ou apporteurs.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Différencier les acteurs de la distribution,
- Identifier les sources du droit de la distribution et les canaux de distribution,
- Décliner les exigences réglementaires propres au domaine de la distribution des produits d'assurance.

2. Contenu

1. **Le droit de la distribution**

- Les acteurs : ACPR, ORIAS, TRACFIN, CNIL, DGCCRF, les porteurs de risque, les intermédiaires, les apporteurs d'affaires
- Les sources du droit de la distribution
- Les modèles économiques (Affinitaires, Grossistes)
- Les canaux de distribution (Face à face, Internet, Téléphone, Intermédié)

Astrée Consultants, propriétaire de la marque Astrée Faculté, est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité «11 92 19 177 92 »
auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France.
67 avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne Billancourt – Tel 33(0)1.46.10.43.80- SARL à capital variable NTI FR 55.752.545.285 – 752.545.285 RCS Nanterre – APE 7022Z SIRET 752.545.285.000.13

2. **Les exigences réglementaires**

- Les impacts de S2 et de la DDA sur les exigences réglementaires organisation et gouvernance produits
- ORIAS
- Conditions d'exercice des salariés
- Obligation d'information
- Devoir de conseil
- Traitement des réclamations des clients LAB, LAT, LAF, LAC
- Relations avec les apporteurs
- Relations avec les fournisseurs

3. **Les points particuliers à maîtriser**

- Obligation d'information, devoir de conseil et cycle de vie des contrats
- Les 3 niveaux de conseil issus de la Directive Distribution
- Les principaux livrables des parcours clients : document d'entrée en relation IPID, fiche conseil, contrat.

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

Astrée Consultants, propriétaire de la marque Astrée Faculté, est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité «11 92 19 177 92 »
auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France.
67 avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne Billancourt – Tel 33(0)1.46.10.43.80- SARL à capital variable NTI FR 55.752.545.285 – 752.545.285 RCS Nanterre – APE 7022Z SIRET 752.545.285.000.13

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.